

Affaires de Sel

Le sel, chlorure de sodium, se trouve en quantité importante dans la nature, soit sous forme minérale, extrait dans des mines, soit dissous dans l'eau des mers et océans, de 25 à 30 g par litre. Le sel est indispensable à l'alimentation humaine et animale, aussi il est utilisé depuis la plus haute antiquité. Il est utilisé pour conserver les aliments; une tonne de sel pour 4 de harengs, pour conserver le porc, une tradition chez nous en perte de pratique. Comme d'autres choses précieuses, le sel a servi de monnaie d'échange dans divers pays: un bloc de sel contre un mouton, une vache... Au Congo trois chèvres se payaient deux paniers de sel... À Tombouctou, un esclave valait une plaque de sel de la dimension de son pied... Dans l'antiquité et quasi jusqu'au Moyen Âge le transport du sel fit le bonheur des brigands. Puis des routes du sel s'organisent, soit sur route, soit sur les fleuves. Dès lors, des taxes instituées par les Seigneurs, puis par les monarchies, vinrent remplacer les brigands avec la Gabelle, par exemple.

Parmi les propriétés du sel, est celle de faire fondre neige et glace jusqu'à une température négative de moins 7 à 8 degrés. Pour satisfaire notre attente de routes et autoroutes « propres » tous les jours de l'année, ce sont des milliers, voire des millions de tonnes qui sont répandus chaque hiver. Sel de moindre qualité certes, sans traitement ou avec additifs, il est répandu mécaniquement jusqu'à plus soif, les camions se suivant à faible distance.

Parmi les propriétés du sel, il en est deux autres :

l'une, il cuit littéralement toutes plantes végétales qu'il touche; l'autre, il ne se perd pas, il se dissout et soit il s'infiltre en terre et tue la végétation, soit il coule de par nos fossés, dans nos ruisseaux, qui vont dans nos rivières qui vont dans nos lacs. L'augmentation de la salinité de ceux-ci pose aujourd'hui problème pour leur propre survie sans parler de leurs poissons ou de leur flore. Outre le prix (une convention avec le Conseil Général nous assure un approvisionnement facile et au meilleur coût) ce sont ces deux raisons qui ont incité le Conseil Mu-



nicipal de Saint André à réduire l'utilisation du sel. D'autres collectivités (y compris du canton) ont été plus radicales en s'interdisant son utilisation, et pourtant ils ont roulé. Vraisemblablement, dans 2 ans ou dans 5, le sel sur les routes nous sera interdit. L'amélioration de nos routes, de nos pneumatiques, l'utilisation de gravillon ou autres matériaux en substitution, font que nous roulerons quand même. Une difficulté un jour ou deux, ou trois, par hiver est peut-être le prix pour respecter les fleurs plantées à proximité de nos routes ou pour retrouver des lacs avec leurs caractères sauvages. Nous poursuivrons dans cette orientation.

Parmi les propriétés du sel est celle, s'il est utilisé à forte dose, de rendre les choses âcres. À vouloir réduire les quantités, je l'avais oublié. Cela m'a valu lettres recommandées avec accusé de réception, appels intempestifs, tout était bloqué; le conseiller le plus proche passant dans les 5 minutes ne trouvait ni voiture, ni traces récentes de difficultés. Le sel en grande quantité rend les choses âcres... pour que celles-ci soient douces, il suffit peut-être de réduire les quantités.

Edmond Genoud